



**ARRÊTE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE
RECENSEMENT DES VOTES LORS DU RENOUELEMENT DES MEMBRES DU
COMITE DES FINANCES LOCALES POUR 2023**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1211-2 et R.1211-1 et suivants ;

VU la note d'information du 23 juin 2023 du ministre de l'intérieur et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, fixant les modalités de renouvellement des membres élus du comité des finances locales ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est institué une commission départementale chargée des opérations de recensement et de dépouillement des votes lors du renouvellement des membres du comité des finances locales.

Article 2 : Cette commission est présidée par le préfet ou sa représentante, Mme Marie-Pervenche PLAZA, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Elle est composée comme suit :

1° Membres titulaires

- M. Yves WIGT, maire de Charleval ;
- M. Olivier GUIROU, maire de La Fare-les-Oliviers ;
- Mme Corinne CHANOT, agent de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

2° Membres suppléants

- M. Philippe LEANDRI, maire de Grans ;
- M. Michel LAN, maire de La Destrousse ;
- Mme Christine TURQUET, agent de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : La commission se réunira le 13 novembre 2023 à 10h00, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret, 13006 Marseille, en salle n° 311.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille le 24 octobre 2023

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
signé
Cyrille LE VELY